ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 110474

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la lutte contre l'obésité infantile. En France, on peut souligner le caractère exponentiel de l'obésité infantile. La CNAM a ainsi indiqué en 2005 que 20 % des enfants de 8 ans sont obèses et l'Obépi a souligné cette année que le taux de croissance annuel de l'obésité dans notre pays s'élève à 5,7 %. Courant octobre, l'UFC-Que choisir a publié une enquête très détaillée démontrant le lien entre les publicités à destination des enfants et leurs comportements alimentaires. Les parents considèrent que leurs enfants sont influencés par la publicité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean Charroppin
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 110474
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12092